



DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

AUCUN RETARD NE SERA TOLÉRÉ

Le demandeur doit se présenter lors de la demande et lors de la remise du titre.

RDV Le :

A :

SONT COCHÉES LES PIÈCES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES A FOURNIR LORS DU RENDEZ-VOUS, LES AUTRES SONT NÉCESSAIRES EN FONCTION DE VOTRE SITUATION

	1^{ère} demande	Renouvellement	Perte/vol
<p><u>Formulaire complété :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ à retirer en mairie ➤ ou à compléter via la pré-demande en ligne sur le site https://ants.gouv.fr/ : le demandeur doit imprimer le récapitulatif 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p>La carte d'identité à modifier ou à renouveler et pour les mineurs celle des parents</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Livret de famille (si vous en possédez un)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans (si vous en possédez un)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Nom et prénoms (tous les prénoms) des parents leurs dates et lieux de naissance sont à connaître pour compléter le CERFA.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Une copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois , à demander à la Mairie de votre lieu de naissance si non reliée COMEDec	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> (si CNI expirée depuis plus de 5 ans)	<input checked="" type="checkbox"/>
<p>Justificatif de domicile de moins d'un an :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone, attestation d'assurance habitation, avis d'imposition... <p>Si vous êtes hébergé par vos parents ou une tierce personne,</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ justificatif de domicile de l'hébergeant, ➤ copie recto-verso de sa carte d'identité ➤ une attestation rédigée par l'hébergeant. 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p>Photo d'identité de moins de 6 mois, apporter la plaquette sans découper les photos (<i>il est fortement recommandé de les faire chez un photographe</i>).</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p>En cas de perte ou de vol de votre carte d'identité vous devez fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ un timbre fiscal à 25 euros ➤ une déclaration de perte à compléter en Mairie, ou procès verbal du vol. ➤ carte avec photo : un permis de conduire, de chasse, carte vitale, carte professionnelle, de sport, de transport... ➤ Avis d'impôt sur le revenu 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><u>Pour les enfants mineurs :</u> L'enfant doit être présent</p> <p>En cas de garde alternée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ jugement de divorce ou de séparation ➤ cartes d'identité et justificatifs de domicile des 2 parents 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Nom marital :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Acte de mariage de moins de 3 mois 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Nom d'épouse après un divorce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Copie du jugement de divorce 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>